

LA MODERNISATION DU CLIMAT DES AFFAIRES AU BURUNDI

LE DROIT DES AFFAIRES OHADA ET SON IMPACT SUR LE CLIMAT DES AFFAIRES

Que pouvons nous faire, ENSEMBLE, pour moderniser le climat des affaires au Burundi ?

Bujumbura, 07 Février 2020

OBSERVATOIRE AFRICAIN DE LA PRATIQUE DES AFFAIRES - OAPA AFRICAN BUSINESS CLIMATE SURVEY - ABCS



*UN OUTIL D'ÉVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES
POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT*

INTEGRATION - ATTRACTIVITE - COMPETITIVITE

Pr. Justine DIFFO TCHUNKAM

Spécialiste de Droit Economique

Présidente-Fondatrice

Courriel : contact@oapa-abcs.org - Site web institutionnel : www.oapa-abcs.org

+237 694 18 86 18





OBSERVATOIRE AFRICAIN DE LA PRATIQUE DES AFFAIRES AFRICAN BUSINESS CLIMATE SURVEY



au Féminin
CHANG

LES BÉNÉFICIAIRES DE 2014
LE PROGRES ET LE MOUVEMENT

ABCS
LE MONDE VEUT DE
L'AFRIQUE EN L'AFRIQUE
L'AFRIQUE EN L'AFRIQUE

PLAN DE PRESENTATION

1. L'OHADA, le Droit OHADA : les vertus de l'intégration économique par le Droit
2. L'harmonisation de la justice commerciale au service de la compétitivité économique des Etats parties de l'OHADA :
Doing Business in Africa
3. L'adhésion du Burundi à l'OHADA : une option stratégique d'harmonisation à l'orée de la **ZLECAf**

I- L'OHADA, le Droit OHADA : les vertus de l'intégration économique par le Droit

- ✓ **OHADA** : Institution (Traité de Port-Louis, 1993) avec **17 Etats parties**, finalités : instrument d'intégration économique par le droit harmonisé des affaires (**Sécurité juridique** par la prévisibilité du droit applicable ; **sécurité judiciaire** à travers la CCJA)
- ✓ **Droit OHADA** : réglementation par des Actes Uniformes sur le socle de l'Article 10 du Traité, **10 Actes Uniformes** (DCG, DSCGIE, PSRCVE, PCAP, DS, DA, DCIF, DTMR, DSC, DM)
- ✓ **Vertus** : **Intégration d'intégration régionale et de libre-échange par le Droit** : attractivité des investissements directs étrangers, compétitivité de l'environnement des affaires, croissance économique des Etats parties, etc.

II- L'harmonisation de la justice commerciale au service de la compétitivité économique des Etats parties de l'OHADA

- ✓ **Continent prospère** : nouveau pôle de développement économique par le développement du commerce intra africain : **ZLECAf**
- ✓ **Commercial international** : instrument juridique d'inspiration de Droit chinois des affaires, Code européen des affaires, Caraïbes (OHADAC)
- ✓ **Fluidité des échanges internationaux** : Union Européenne, Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Marché Commun du Sud (MERCOSUR), Accord de Libre-Echange Nord américain (ALENA), Coopération Economique pour l'Asie Pacifique (APEC)
- ✓ **L'adhésion du Burundi à l'OHADA** : une option stratégique d'harmonisation à l'orée de la **ZLECAf**

INDICATEURS DOING BUSINESS

CREATION D'ENTREPRISE

OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE (DBA)

RACCORDEMENT A L'ELECTRICITE (DBA)

TRANSFERT DE PROPRIETE : ACCES A LA PROPRIETE (DBA)

OBTENTION DE PRETS : ACCES AU CREDIT (GARANTIES)

PROTECTION DES INVESTISSEURS MINORITAIRES

PAIEMENT DES IMPOTS ET TAXES (DBA)

COMMERCE TRANSFRONTALIER (DBA)

EXECUTION DES CONTRATS (ACCES A LA JUSTICE)

REGLEMENT DE L'INSOLVABILITE (EFFICACITE DES SURETES)

INDICATEUR	<h2 style="text-align: center;"><i>Obtention de prêts/Accès au crédit</i></h2>
DÉFIS À RELEVER	<ul style="list-style-type: none"> ● L'indice de fiabilité des garanties ● L'étendue de l'information sur le crédit ● La couverture du registre de crédit (% des adultes) ● La couverture du bureau de crédit
COMMENT AGIR	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'exécution extrajudiciaire des garanties ● Améliorer l'indice relatif à l'information sur le crédit ● Favoriser la création des agences de notation des banques et autres institutions financières ● Etendre la couverture du bureau d'information du crédit à toutes les institutions financières ● Etendre la couverture du bureau de crédit aux particuliers ayant de grands comptes.
QUI DOIT AGIR	<p>Définir clairement les rôles et responsabilités des acteurs clés de la chaîne de mise en œuvre des réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires</p>

<p>INDICATEUR</p>	<h2 style="text-align: center;"><i>Exécution des contrats</i></h2>
<p>DÉFIS À RELEVER</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Le nombre de jours pour l'exécution d'un contrat ● Le coût d'exécution d'un contrat ● La qualité des procédures
<p>COMMENT AGIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'indice de la qualité des procédures extrajudiciaires ● Accélérer la mise en place des tribunaux spécialisés en matière commerciale ● Favoriser la mise en place de modes de règlement alternatif des différends ● Réduire les coûts d'exécution des contrats ● Améliorer l'indice de la qualité des procédures judiciaires ● Définir clairement les rôles et responsabilités des acteurs clés de la chaîne de mise en œuvre des réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires
<p>QUI DOIT AGIR</p>	<p>L'ensemble des administrations et organismes en charge de la question : OHADA, Ministère de la Justice, Ministère du Commerce, Chambres consulaires, Plateforme du Secteur privé, Patronat, partenaires au développement, etc.</p>

INDICATEUR	<h2 style="text-align: center;"><i>Règlement de l'insolvabilité</i></h2>
DÉFIS À RELEVER	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'années pour la résolution de l'insolvabilité (MARC recommandés dans l'espace OHADA) • Le coût de la résolution de l'insolvabilité • Le taux de recouvrement des créances • La pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (Droit OHADA modernisé et adapté aux besoins des acteurs, fiabilité et célérité des procédures de recouvrement, pacte comissoire, arbitrage, médiation)
COMMENT AGIR	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les coûts liés au règlement de l'insolvabilité • Améliorer le taux de recouvrement des créances par la clarification des normes pour l'ouverture des procédures d'insolvabilité, empêchant la séparation des biens du débiteur pendant la procédure de réorganisation ; des délais de réorganisation et un plan de réorganisation avec arrêt automatique des mesures d'exécution des créanciers
QUI DOIT AGIR	<p>L'ensemble des administrations et organismes en charge de la question : OHADA, Ministère de la Justice, Ministère du Commerce, Chambres consulaires, Plateforme du Secteur privé, Patronat, partenaires au développement, etc.</p>

POUR CONCLURE, REVENONS A LA QUESTION CENTRALE

Que pouvons nous faire, ENSEMBLE, pour améliorer et moderniser le climat des affaires au Burundi ?

1. **UNE DECISION POLITIQUE : POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU BURUNDI DANS LA FRANCOPHONIE ECONOMIQUE (RDC,)**
2. **UN ENGAGEMENT NATIONAL : ACTIONS COLLECTIVES**

« Il nous faudra améliorer l'environnement des affaires, en assurant aux acteurs économiques une sécurité juridique convenable, un traitement fiscal équitable et de meilleures garanties pour les investissements. L'établissement d'un climat de confiance entre l'Etat et le secteur privé, qui pourrait donner naissance à un véritable partenariat, serait une donnée essentielle à la croissance »

*Extrait de l'adresse du Chef de l'Etat, S.E.M. Paul BIYA
à la Nation le 31 décembre 2006*



DOING BUSINESS IN AFRICA

« Une Afrique émergente grâce à un climat des affaires performant! »

MERCI DE VOTRE ATTENTION!